

OC-15-015	Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2¹ Cliniques désignées COVID-19 et Clinique Wemotaci	
Version n°9	Entrée en vigueur : 2020-03-13	Révisée le : 2020-06-30
Installation(s) : Toutes les installations du CIUSSS MCQ concernées		
Territoire(s) visé(s) : Tous les territoires du CIUSSS MCQ concernés		
Service(s) visé(s) : Cliniques désignées COVID-19 incluant les cliniques mobiles, Clinique Wemotaci,		

Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, titre : S.O. Si non, voir les directives.
Professionnels visés par l'ordonnance : <ul style="list-style-type: none">Les infirmières, infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les physiothérapeutes, les audiologistes, les orthophonistes, les nutritionnistes-diététistes, hygiénistes dentaires, les dentistes sont autorisés à appliquer cette ordonnance dans le respect de leur champ d'exercice.
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none">Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance ;
Clientèle visée : Usagers des secteurs visés qui répondent aux conditions d'initiation de cette ordonnance.
Situation clinique visée par l'ordonnance : Dépister ou détecter rapidement la présence du virus SARS-CoV-2 des usagers enregistrés afin de : <ul style="list-style-type: none">Contrôler la transmission du virus dans un mode d'isolement ;Orienter l'usager vers un isolement à domicile ou un lieu de consultation, le cas échéant.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Usager répondant **aux critères cliniques et aux personnes visées** de la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ. Ceux-ci sont disponibles à l'adresse <https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>

Indications justifiant un dépistage de COVID-19

Avant d'initier le dépistage, vérifier que l'usager répond aux indications de dépistage de la COVID-19 déterminés par la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP).

¹ SARS-CoV-2 : Pathogène en cause dans l'infection COVID-19

CONTRE-INDICATIONS

- Usager ne répondant pas aux indications de dépistage de la COVID-19 déterminés par la DSPRP.
- Obstruction des voies nasales ;
- Épistaxis active ;
- Chirurgie récente de la bouche ou du nez ;
- Laryngospasme (stridor).

LIMITES/ORIENTATIONS VERS UN MÉDECIN

En présence de signes et symptômes **SÉVÈRES** suivants, orienter l'utilisateur vers un médecin de la clinique désignée ou vers l'urgence :

- Détresse respiratoire aiguë ;
- Fréquence respiratoire supérieure ou égale à 24/minute ;
- Besoin de 4 L d'oxygène et plus pour saturation de 90% et plus.
- Tout critère jugé sévère par le clinicien (ex : altération de l'état de conscience).

DIRECTIVES

L'USAGER doit porter un masque de procédure et respecter l'étiquette respiratoire dès son arrivée à la clinique désignée.

L'INTERVENANT doit porter un masque de procédure pour l'évaluation de l'utilisateur.

EN PRÉSENCE de signes et symptômes **SÉVÈRES**, l'intervenant doit :

- Mettre en place les précautions gouttelette/contact avec précautions oculaires (masque de procédure, protection oculaire, blouse et gants) ;
- Référer l'utilisateur au médecin de la clinique désignée selon les modalités applicables en fonction de la situation et du site de la clinique désignée. Si ce n'est pas possible, le référer à l'urgence;
- L'intervenant NE FAIT PAS LE PRÉLÈVEMENT.

EN L'ABSENCE de signes et symptômes sévères, l'intervenant doit :

- Mettre en place les précautions gouttelette/contact avec précautions oculaires (masque de procédure, protection oculaire, blouse et gants) ;
- Effectuer le prélèvement selon la MSI et selon la procédure de dépistage ci-dessous.

PROCEDURE DE PRELEVEMENT ET TRANSPORT DES SPECIMENS POUR LE VIRUS SARS-COV-2 :

- Se référer à la méthode de soins informatisée (MSI) *Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures* du Centre expertise en santé de Sherbrooke (CESS);
- **Utiliser UN SEUL écouvillon pour les deux (2) voies** (voir l'aide-mémoire disponible sur le MIC à l'adresse suivante : https://ciusssmcq.ca/Content/Client/Librairie/Documents/COVID-19/Personnel/Depistage/Aide-memoire_materiel_de_prelevement_Covid-19_VF_2841_.pdf);
- Mettre l'analyse au nom du **Dre Marie Josée Godi** ;

- Acheminer le prélèvement selon la procédure établie (voir l'aide-mémoire disponible sur le MIC à l'adresse suivante : https://ciusssmcq.ca/Content/Client/Librairie/Documents/COVID-19/Personnel/Depistage/2020-04-21_NS_Transport_Covid_19_categorie_B_revisee_VF.pdf)
- Acheminer le prélèvement selon la procédure établie avec le laboratoire de l'établissement, **ne jamais utiliser le convoi pneumatique** ;
- Le spécimen doit être maintenu à froid pour le transport (4°C).

COMMUNICATION DU RÉSULTAT ET SUIVI

- Tous les résultats seront transmis au prescripteur. La prise en charge des résultats s'effectue selon les modalités suivantes :
 - Si le résultat est négatif :
 - S'il s'agit d'un employé du CIUSSS, il est avisé de son résultat négatif par un intervenant du service de santé et sécurité au travail – Soutien aux employés et Qualité de vie au travail (bureau de santé).
 - S'il s'agit d'un usager, il est avisé par un intervenant sous le leadership de l'équipe de prévention et contrôle des infections (PCI). Pour Wemotaci, l'intervenant contactera l'infirmière de Wemotaci qui avisera l'usager.
 - il reçoit le résultat de son test de dépistage ainsi que les conseils appropriés à sa situation ;
 - l'usager est avisé de consulter si son état clinique se détériore.
 - Si le résultat est positif :
 - le **laboratoire** avise la DSPRP.
 - la **DSPRP communique avec l'usager** pour l'informer de son résultat et assure le suivi.
 - Si le résultat est positif pour la clinique de Wemotaci :
 - le **laboratoire** avise la DSPRP.
 - la **DSPRP communique avec l'infirmière** de la clinique désignée de Wemotaci pour transmettre le nom de l'usager.
 - **l'infirmière de Wemotaci communique avec l'usager** pour l'informer de son résultat et des consignes à respecter selon le document de l'INSPQ pour la gestion des cas et des contacts.
 - **elle procède à l'enquête épidémiologique** avec le support de la santé publique.
 - **elle transmet à la DSPRP** les informations à chaque période de suivi à l'adresse courriel : madomcq@ssss.gouv.qc.ca

MÉDECIN RÉPONDANT

Dre Marie Josée Godi, Directrice de la santé publique et responsabilité populationnelle.

ANNEXE

S. O.

BIBLIOGRAPHIE

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. COVID-19 : Recommandations intérimaires sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux aigus. 26 février 2020.

811 : Protocole 1) Dyspnée d'origine indéterminée 2) Fièvre 3) Toux 4) Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et MRSI (MAJ).

Méthode de soins informatisée : Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures.

Ordonnance collective du CIUSSS de la Capitale-Nationale (OC-2020-04).

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

S. O.

MOTS-CLÉS

Coronavirus.

APPROBATION / ADOPTION

ÉLABORATION	Corinne Brosseau, Chef des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance Annie Laberge, Chef de service de la prévention et du contrôle des infections.	
COLLABORATION	Direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) Direction des services ambulatoires et des soins critiques (DSASC) Julie-Léa Perron-Blanchette, conseillère cadre en pratique professionnelles à la DSM	
ANNULE ET REMPLACE	CIUSSS MCQ	OC-15-015_ Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 ² par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé – Version 8
APPROUVÉE PAR :	<p>Approbation électronique 2020-06-18 Stéphanie Despins Directrice adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections</p> <p>Approbation électronique 2020-06-23 Dre Marie-Josée Godi Directrice de santé publique Direction de santé publique et responsabilité populationnelle</p>	
ADOPTÉE PAR :	<p>Approbation électronique 2020-06-23 Dr Jocelyn Gervais Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</p>	

² SARS-CoV-2 : Pathogène en cause dans l'infection COVID-19